

225C2084
FR0000120560-FS1050

9 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

QUADIENT S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 décembre 2025, Bpifrance Participations¹ (27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort cedex) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 4 décembre 2025, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société QUADIENT S.A. et détenir individuellement, 3 456 498 actions QUADIENT S.A. représentant autant de droits de vote, soit 10,03% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions QUADIENT S.A. sur le marché par Bpifrance Participations.

A cette occasion, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris), **n'a franchi** indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹ et CDC Croissance qu'elle contrôle, **aucun seuil** et a précisé détenir au 4 décembre 2025, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹ et CDC Croissance qu'elle contrôle, 4 079 547 actions QUADIENT S.A. représentant autant de droits de vote, soit 11,84% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA ¹	3 456 498	10,03	3 456 498	10,03
CDC Croissance	623 049	1,81	623 049	1,81
Total CDC	4 079 547	11,84	4 079 547	11,84

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et à l'article 223-17 du règlement général AMF, la CDC déclare que les intentions de Bpifrance Participations SA sont les suivantes :

- les acquisitions d'actions réalisées par Bpifrance Participations ont été financées sur fonds propres ;
- Bpifrance Participations agit seule et n'est partie à aucune action de concert vis-à-vis de QUADIENT S.A. ;

¹ Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 34 468 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- en fonction des circonstances et des conditions de marché, Bpifrance Participations envisage de poursuivre ses achats d'actions QUADIENT S.A. afin d'accroître sa participation ;
- Bpifrance Participations n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de QUADIENT S.A. ;
- Bpifrance Participations entend continuer à accompagner QUADIENT S.A. dans le cadre de son développement mais n'envisage de réaliser aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Bpifrance Participations n'est pas partie à un quelconque accord et ne détient pas d'instrument financier visés aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce relatifs à QUADIENT S.A. ;
- Bpifrance Participations n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de QUADIENT S.A. ; et
- Bpifrance Investissements, société contrôlée à 100% par Bpifrance Participations, détient un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de QUADIENT S.A., dont le représentant permanent est M. Emmanuel Blot. Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement n'envisagent pas de solliciter la nomination de membre supplémentaire au conseil d'administration de QUADIENT S.A.

La CDC déclare que, malgré la présomption de l'article L. 233-10 II, 2° et 3° du code de commerce, elle n'agit pas de concert ni Bpifrance Participations, ni avec CDC Croissance. »
